

SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

**Pour les élèves Préélémentaires ou Primaires
scolarisés hors de leur commune de domicile**

Cet imprimé est destiné à désigner la commune qui prendra en charge la part communale du transport scolaire de cet élève (ou constater l'absence d'accord de prise en charge).

Famille → Mairie du lieu de domicile → Mairie du lieu de scolarisation → Région → Famille + mairies + organisateur.

1 PARTIE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

- Nom, prénom, adresse des parents ▷
- Nom, prénom de l'élève ▷ Né(e) le
- Établissement scolaire demandé ▷
- Classe ▷ Distance (aller) domicile-école km
- Motivation de la demande ▷

2 AVIS DE LA COMMUNE D'ORIGINE (domicile de la famille)

- Nom de la commune ▷
- Dispose d'une école ▷ Publique ☐ (1) Privée ☐ (1)
- Domicile desservi vers cette(ces) école(s) ▷ ☐ (1) Si oui arrêt à ☐ ☐ ☐ m.
- 1. ☐ **Accepte que cet élève utilise le service de transport scolaire vers la commune d'accueil et s'engage à prendre en charge la part du coût qui lui incombe (50 %).**
Noter : Dans ce cas, ne pas consulter la commune d'accueil. Renvoyer l'imprimé directement à la Région.
- 2. ☐ **Ne s'oppose pas à ce que cet élève utilise le service de transport scolaire vers la commune d'accueil mais refuse toute prise en charge financière.**
Noter : Dans ce cas, la commune d'accueil ou la Région peut refuser la prise en charge ou le subventionnement de cet élève.
- 3. ☐ **Émet un avis défavorable à une scolarisation hors commune**
(expliciter à part).....

(1) O = Oui, N = Non

Date, signature :

3 AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (où se trouve l'école)

- Nom de la commune ▷
- a) si la commune est organisatrice du circuit concerné :
☐ **ACCEPTÉ / REFUSE (2) de prendre en charge cet élève.**
- b) si la commune n'est pas organisatrice du circuit concerné :
☐ **ACCEPTÉ / REFUSE (2) de prendre en charge la part commune (50%) du coût des transports scolaires de cet élève.**

(2) Rayer la mention inutile

Date, signature :

4 DECISION DE LA REGION

☐ ACCORD

L'accord est donné sous réserve :

- que l'élève rejoigne les circuits existants,
- qu'il reste des places disponibles.

Copie :

La cheffe du service transport
de l'antenne de Vannes

Carole Corbel

Région Bretagne

Direction des Transports et des Mobilités

Antenne de Vannes - 10 rue Saint Tropez - 56000 Vannes

☐ REFUS

En cas de refus de subventionnement, l'élève peut néanmoins utiliser les cars en s'acquittant d'un tarif préférentiel (se renseigner auprès du relais local indiqué ci-dessous).